



Commune de
Beaufort

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2022

Le Conseil municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le 11 JUILLET 2022, sous la présidence de M. Christian FRISON-ROCHE, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 4 juillet 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

PRESENTS : Mmes & MM. FRISON-ROCHE Christian, VIALLET Bruno, VIBERT Séverine, MOLLIET Gisèle, MIRABAIL Jean-Pierre, DOIX Thierry, MAURIN Eliane, DUC-GONINAZ Guy, VINCENZI Walter, MORAND Céline, BURDET Nelly, PALLUEL-BLANC Célia (arrivée à 19H30), JOGUET Mathieu, CRESSENS Annick, BLANC Nicolas, MENOTTO Sylvain

ABSENTS REPRESENTES : Mme ROUX-NOUVEL Florence par M. VINCENZI Walter
Mme VIARD-GAUDIN Eliette par Mme CRESSENS Annick

ABSENTE : Mme HORNECKER Justine

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BURDET Nelly

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil municipal passe à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour, ce qui est accepté, une demande de subvention pour l'ensemencement de l'alpage des Accrays.

➤ PRESENTATION DU DIAGNOSTIC DE LA MISSION DE CONSEIL EN ORGANISATION PAR LE CABINET CAELI

Madame CHALAND du cabinet CAELI rappelle les enjeux et objectifs de la démarche engagée par la collectivité portant sur l'optimisation du fonctionnement de la structure et la définition de plans d'actions pour l'organisation des services. Elle restitue à l'assemblée la phase d'état des lieux qui a été réalisée grâce à des entretiens individuels avec les élus et responsables de services et à des échanges avec les services réunis en ateliers.

Elle a pu constater une participation dynamique des divers interlocuteurs et pointe les pistes d'améliorations qu'il conviendra de travailler.

Un groupe de pilotage de la démarche constitué de Messieurs et Mesdames Christian FRISON-ROCHE, Séverine VIBERT, Bruno VIALLET et Célia PALLUEL-BLANC accompagnés de quelques collaborateurs sera constitué pour suivre sa mise en œuvre.

Le Centre De Gestion de la Fonction publique va également accompagner la collectivité plus spécialement sur le sujet de la rémunération.

Une restitution de cette première phase auprès des agents est prévue début septembre 2022.

➤ INSTAURATION DES INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Le Conseil valide à l'unanimité les conditions d'indemnisation des heures supplémentaires pour les agents de la collectivité, la délibération en cours datant de 2003 nécessitant d'être revue au regard de la réglementation actuelle.

➤ ZAC DU PLANAY – INFORMATION SUR L'EVOLUTION DU DOSSIER ET VALIDATION DU PROJET D'URBANISATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'avancement de la procédure de la ZAC du Planay et précise que ce projet se doit d'être adapté afin de tenir compte des récentes évolutions géotechniques du secteur du front de neige (départ Piapalay et Télécabine du Bois). La surface prévue initialement en vue d'être urbanisée était de 15 000 m² : il conviendrait plutôt d'envisager une urbanisation portant sur une surface de l'ordre de 6000 m², en deux tranches, cette proposition tenant compte du PLU actuel ainsi que des contraintes réglementaires (zones humides...). Cet aménagement permettrait également de satisfaire au besoin de locaux émanant de l'ESF.

Cette proposition sera adressée à la SAS, aménageur de la zone en vue d'être discutée.

➤ INFORMATION SUR LE PROJET TERRESENS A ARECHES

Monsieur le Maire présente le projet de création d'une résidence de tourisme proposé par le groupe Terresens à Arêches, dans le secteur de l'Ilaz, projet constitué de 91 lots du T2 au T5 (environ 460 lits) sur une surface de terrain de 6 400 m².

Le dossier d'urbanisme pourrait être déposé dans le courant de l'été 2022 étant précisé qu'il n'est attendu aucune participation financière de la part de la collectivité mais qu'une convention loi montagne sera élaborée.

➤ SUBVENTIONS POUR L'ORGANISATION DE LA FETE DE LA TERRE 2022 ET DU RALLYE DU BEAUFORTAIN

Le Conseil décide d'attribuer (1 abstention) une subvention d'un montant de 500 € aux organisateurs de la Fête de la Terre qui se déroulera le dimanche 7 août 2022 aux Saisies.

S'agissant du Rallye du Beaufortain, la décision sera prise lors du Conseil du 1^{er} août après avoir obtenu la garantie d'Arlysère que cette subvention fera l'objet d'une compensation financière de sa part.

➤ SUBVENTION POUR L'ENSEMENCEMENT AUX ACCRAYS

Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Plan Pastoral Territorial pour poursuivre les travaux d'amélioration de l'alpage des Accrays (volet ensemencement).

➤ MARCHES (POUR INFORMATION)

Le Conseil est informé des décisions suivantes s'agissant de l'attribution des marchés :

Opération	Entreprise retenue	Montant HT
Acquisition d'une tractopelle	MECA TP	155 000 €
Toitures bâtiments communaux	SARL FRISON Frédéric	Bureaux Semab le Planay 59 208 €
		Garages Semab Le Planay 60 000 €
		Chalet Génépi Beaufort 40 656 €
Toilettes place Frison-Roche	Mobilier Urbain du Beaujolais	56 510 €

➤ APPROBATION DES CONVENTIONS POUR LA FOURNITURE DE REPAS AUX ECOLES

Le Conseil valide les tarifs proposés par le Conseil départemental pour la fourniture des repas aux enfants des écoles primaires et maternelles de la Commune pour l'année scolaire 2022/2023, qui s'établissent comme suit :

- école d'Arêches : 4,58 €
- primaire Beaufort : 5,00 €
- maternelle Beaufort : 4,58 €
- repas occasionnel : 4,58 €

Le tarif appliqué sera le même pour toutes les familles de la Commune (soit 4,58 € par repas), étant précisé que le budget du C.C.A.S. prend en charge l'écart de 0,42 € par enfant (primaire de l'école de Beaufort).

Le Conseil décide de maintenir pour les enfants absents de la restauration scolaire en cas de COVID, le remboursement des repas non pris, quelque soit la durée de l'absence.

Madame Annick CRESSENS informe le Conseil que le Conseil départemental a prévu de mettre en place dans chaque territoire des ateliers culinaires dans le but d'approvisionner les écoles du secteur : celui du Beaufortain serait à Albertville. Dans cette attente, les écoles continueront à être approvisionnées par le Collège selon le système actuel.

➤ MODIFICATION DES CONDITIONS DE VENTE DES LOCAUX DE LA TRESORERIE DE BEAUFORT

Le Conseil valide (1 contre) une modification des conditions de vente des locaux de l'ancienne trésorerie de Beaufort à Madame Marie Bochet afin de tenir compte de la présence d'amiante dans ces locaux. Cette présence ayant été diagnostiquée postérieurement à son offre financière, il est ainsi proposé de réduire le prix de vente du montant du devis de désamiantage qui s'élève à 15 680 € TTC, ce qui ramène le prix de vente à un montant de 324 320 €. Cette vente sera consentie au profit de la SASU MIE, société constituée par Madame Marie BOCHET pour mener cette opération.

➤ MODIFICATION DU PLU : MODIFICATION DU CALENDRIER DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC SUITE A LA NECESSITE DE CONDUIRE UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Le Conseil prend connaissance des retours des services de l'État s'agissant de la modification simplifiée du PLU. Une évaluation environnementale est en effet nécessaire, ce qui conduit à reporter les délais de mise à disposition du public à l'automne 2022. De plus, le projet de développement de Marcôt tel que présenté suscite des observations et sa faisabilité réglementaire nécessite notamment une modification du statut du lac de Marcôt.

L'évaluation environnementale porte également sur le changement de destination des 8 chalets, mais sur ce point, des réponses seront apportées par la collectivité tout comme sur le zonage de Roselend.

➤ INFORMATION SUR LE PROJET D'URBANISATION SECTEUR LES CHAMPS A BEAUFORT

Le Conseil prend connaissance des propositions des 3 promoteurs intéressés par l'acquisition du terrain situé aux champs à Beaufort, terrain destiné à accueillir un projet immobilier en accession à la propriété et comportant des logements sociaux locatifs (pour 50% du programme).

Une audition des promoteurs par les élus en charge de l'urbanisme est prévue le mardi 26 juillet 2022, audition destinée à échanger sur le programme afin de retenir l'offre correspondant le plus aux souhaits de la collectivité (en matière d'architecture, d'intégration et de respect du cahier des charges imposant un volet logement social locatif)

➤ REGULARISATIONS FONCIERES

Les délibérations relatives à l'acquisition par la Commune de Beaufort des terrains situés dans la zone de dépôt du glissement des Iles nécessitent d'être modifiées compte tenu d'une erreur matérielle. Le Conseil autorise ces modifications à l'unanimité.

➤ DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

(Thierry DOIX sort de la salle)

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de biens situés sur la Commune.

➤ APPROBATION DE LA CONVENTION A INTERVENIR AVEC ARLYSÈRE AGGLOMERATION POUR LA MISSION D'INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer (5 abstentions) la convention à intervenir avec Arlysère Agglomération relative aux modalités d'intervention du service instructeur des autorisations d'urbanisme, étant précisé que cette intervention est assurée à titre gratuit par Arlysère.

➤ DECISION S'AGISSANT DU DOSSIER SURFACE +

Le Conseil prend connaissance des propositions de la Commission Agricole s'agissant des parcelles communales à soumettre au régime forestier en complément des surfaces d'ores et déjà soumises (500 hectares) et valide ces propositions à l'unanimité. Une surface complémentaire de 183 hectares est ainsi nouvellement soumise, 40 hectares sont conservés (parcelles à proximité du domaine skiable notamment). Cette démarche permet de confier à l'ONF les missions de gestion et d'entretien de la forêt communale.

➤ ADDITIF A L'ETAT D'ASSIETTE DES COUPES EN FORET COMMUNALE (BOIS D'AFFOUAGE)

Le Conseil prend connaissance de la proposition de l'ONF s'agissant de l'état d'assiette additif des coupes de l'année 2022 (bois d'affouage sur pied) et valide cette dernière à l'unanimité. Il est précisé que les bénéficiaires des bois d'affouages devront avoir réalisé la formation « tronçonneuse » et disposer du matériel homologué.

➤ CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE POUR LA POURSUITE DE LA MISSION D'ARCHIVAGE :

Depuis 2010, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Chambéry met temporairement à disposition de la Commune Madame Pauline GUILBAUD, afin d'assurer l'archivage des documents administratifs. Afin de poursuivre cette mission obligatoire de conservation des archives communales et de traitement des archives historiques, il est nécessaire de prévoir une nouvelle période : 6 jours en juillet, 11 jours en août et 3 jours en septembre. Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

➤ COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

Scolaire :

- Compte-rendu des Conseils d'écoles d'Arêches et Beaufort : fréquentation de la périscolaire dans les deux écoles (17 familles à Beaufort - 17 enfants sur Arêches)

A la rentrée sur Arêches 42 enfants (20 dans la classe de maternelle et CP et 22 dans la classe des CE1 au CM2). En 2023/2024 les effectifs augmentant, il pourra être envisagé de solliciter l'ouverture d'une classe.

A la rentrée sur Beaufort : 78 enfants. En 2023/2024 les chiffres seront en baisse (73 enfants) Il conviendra d'argumenter afin d'éviter la fermeture d'une classe.

Les clés USB offertes par la municipalité aux CM2 ont été appréciées.

Les membres des conseils d'écoles ont remercié la commune pour les travaux dans les écoles et le soutien financier aux projets.

- Compte rendu du conseil d'administration du Collège (215 élèves)

Une 3ème classe de 6ème ouvre l'année prochaine. Une classe spécifique sera dédiée à l'accueil des skieurs (23 élèves), tout comme une classe bilingue italien option latin, option montagne.

Pour la classe de section ski, un suivi personnalisé par deux professeurs référents va se mettre en place.

Année scolaire difficile pour le personnel au regard notamment des absences non remplacées

- Bilan de l'accueil des enfants les mercredis : en moyenne sont accueillis 5 enfants de 3 à 5 ans et 5 enfants de 6 à 12 ans

Tourisme :

- Dans le cadre du centenaire de la première ascension de la Pierra Menta, exposition tout l'été au Méraillet

Patrimoine :

- Assemblée générale de la chapelle de Beaubois le 13 août 2022 : fin des travaux prévue à l'automne 2022

- Projet La Cayère : très bon bilan de la journée du 26 juin (fête du Pain)

Sécurité :

- Souci de zone blanche sur secteur de Roselend : ce sujet est travaillé avec le Département pour couverture de ces zones (dispositif « new deal ») : les opérateurs se positionneront par la suite

➤ QUESTIONS DIVERSES

L'assemblée prend connaissance des informations suivantes :

- Pose de la fibre : retard pris dans le déploiement, la Commune de Beaufort sera équipée en 2023

- D'un courrier adressé par l'indivision DOIX suite du jugement du Tribunal Administratif de Grenoble portant sur la révision du PLU

- La circulaire du Préfet de la Savoie relative au régime juridique applicable aux tarifs des remontées mécaniques interdit la mise en place de tarifs différenciés. Le Conseil fait part de son opposition à cette mesure qui va pénaliser fortement les jeunes de la Commune et leurs familles. Des échanges vont intervenir avec notamment la station des Saisiès

- Une redevance sera versée par EDF aux collectivités du territoire concerné par la concession de la Girotte

- Projet d'extension de l'ouverture de la garderie des Petites Frimousses à l'année validé par la PMI. La détermination des tarifs aux familles est en attente de la position de la CAF. Des travaux sont à prévoir pour la rentrée

- Projet Marcôt : pour réaliser la piste de ski roue, il faut engager une procédure d'urbanisme d'une durée d'un an. Le projet de déplacement des terrains de tennis à Marcôt est abandonné et le tennis club va faire une proposition pour refaire les cours actuels à leur emplacement avec l'intégration de 2 terrains de paddle

- Le forum des associations aura lieu le samedi 3 septembre 2022 de 9h30 à 13h

- Mise en place d'une banderole provisoire pour l'été 2022 avec indication des activités présentes sur la base de Marcôt

- Fête du Bois le 27 août 2022 au Col du Pré

Le Conseil adresse ses plus sincères condoléances aux proches de Monsieur Nicolas MONOD, décédé récemment.

Le Maire,



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Nicolas", is written over the seal and extends to the right.

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE
LUNDI 1^{ER} AOUT 2022**